



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 27 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**21/05/2025**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**21/05/2025**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Valérie LAROQUE
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Christophe DELESSERT
Mme Chantal BOUYE	M. Alexandre MACHFUL
M. Patrick GUILLON	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	M. Claude CHARLOT
Mme Françoise SUVE	M. Patrick SAKOUMORI
M. Marc ZEISEL	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Pascale SERVENT	M. Emmanuel BERART
M. Michel FONGUE	M. Eric MELTESALE
Mme Janine BAJON	M. Bernard LAVANDIER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Cindy PRALONG	
Mme Naïa WATEOU	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Kimberley BARONI
Nombre de présents	: 30	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Laurène CASSAGNE
Nombre de votants (18 procurations)	: 48	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Christine BELLET
		M. Joseph BOANEMOA	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Liliane CONDOUMY
		Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Muriel GERMAIN
		M. Nicolas BRIGNONE	M. Daniel HINSCHBERGER
		M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAE
		M. Luc BRUN	Mme Christine LE SAINT
		Mme Charlotte THAI AWE	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Stéphanie PAIMAN	
		M. Bruno CAPY	
		M. Marc LE LEIZOUR	

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-653

relative à l'organisation de la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement (DCPR)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 27 mai 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 20 mai 2025,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/29 du 7 mai 2025,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 14 mai 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

La direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement propose et conduit la politique des affaires et échanges culturels.

Elle comprend :

- un directeur ;
- un pôle administratif et budgétaire ;
- un service animation et rayonnement de la Ville, chargé d'organiser les événements animant la Ville. Il assure les relations régionales et de jumelage et réalise la programmation "hors les murs" et les "dimanches en mode doux" ;

- un service médiation culturelle et patrimoniale, chargé de la programmation culturelle et artistique des établissements. Il assure la médiation au sein des structures et met en place la médiation culturelle décentralisée ;
- un service conservation et valorisation du patrimoine, chargé de l'acquisition des collections historiques, artistiques, documentaires, archivistiques et leur gestion (conservation et numérisation). Il réalise également une veille et une expertise sur le patrimoine bâti historique ;
- un service gestion des moyens techniques, chargé de fournir les moyens techniques et logistiques de la direction et d'assurer l'interface globale avec les directions supports.

## ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme ci-annexé, l'effectif de la DCPR est fixé à 71 postes permanents, dont 7 en  $\frac{3}{4}$  temps (soit 69,25 ETP) répartis comme suit :

### Pour la direction :

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

### Pour le pôle administratif et budgétaire

- 1 poste de catégorie A (attaché normal),
- 3 postes de catégorie B (rédacteur normal),
- 6 postes de catégorie C (adjoint administratif normal),
- 7 postes de catégorie C (agent du patrimoine et des bibliothèques).

### Pour le service animation et rayonnement de la ville

- 2 postes de catégorie A (attaché normal),
- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal).

### Pour le service médiation culturelle et patrimoniale

- 2 postes de catégorie A (attaché normal),
- 13 postes de catégorie B (assistant de conservation).

### Pour le service conservation et valorisation du patrimoine

- 1 poste de catégorie A (attaché normal),
- 2 postes de catégorie A (attaché de conservation - conservateur),
- 8 postes de catégorie B (assistant de conservation),
- 5 postes de catégorie C (agent du patrimoine et des bibliothèques),
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal).

### Pour le service gestion des moyens techniques

- 1 poste de catégorie A (attaché normal),
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal),
- 14 postes de contractuel (grille 2 échelon 1, dont 7 postes en  $\frac{3}{4}$  temps),
- 1 poste de contractuel (grille 1 échelon 1).

## ARTICLE 3 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2022/1336 du 22 décembre 2022 relative à l'organisation de la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement (DCPR) est abrogée.

## ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20250527-9536-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 2 juin 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 MAI 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 2 juin 2025

Le secrétaire de séance,



Monsieur Warren NAXUE

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DPM	1
- MISE EN LIGNE	1



Ville de NOUMÉA

ANNEXE 1

DIRECTION POLICE MUNICIPALE

Attaché (A).....	3
Rédacteur (B).....	4
Brigadier chef principal (B).....	11
Brigadier chef (B).....	24
Brigadier (B).....	33
Adjoint administratif (C).....	13
Gardiens (C).....	103
Technicien adjoint 1° grade (C).....	1
Grille 1 - échelon 5.....	20
Total.....	212

Direction de la Police Municipale  
1 DIRECTEUR  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

Direction de la Police Municipale  
1 DIRECTEUR ADJOINT  
en charge du pôle opérationnel  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

Unité Etat Major (DPM-UEM)  
1 COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Unité de Sécurité et d'Intervention (DPM-USI)  
1 COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Unité de Contrôle et d'Assistance à la Population (DPM-UCAP)  
1 COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Unité Sécurité Routière (DPM-USR)  
1 COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

1 REFERENT EDUCATION  
SECURITE ROUTIERE  
brigadier (B)  
SECURITE

Unité de Sécurité et de Proximité (DPM-USP)  
1 COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU COMMANDANT D'UNITE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Service Coordination Administrative et Financière  
1 CHEF DE SERVICE  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

Section Ressources Humaines  
1 CHEF DE SECTION  
rédacteur normal (B)  
ADMINISTRATIVE

1 GESTIONNAIRE RH  
rédacteur normal (B)  
ADMINISTRATIVE

1 ASSISTANT RH  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

1 ASSISTANT  
ADMINISTRATIF ET COMPTABLE  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

Section Administrative et Comptable  
1 CHEF DE SECTION  
rédacteur normal (B) brigadier  
ADMINISTRATIVE/SECURITE

1 GESTIONNAIRE  
ADMINISTRATIF ET COMPTABLE  
rédacteur normal (B)  
ADMINISTRATIVE

2 ASSISTANTS  
ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR LOGISTIQUE  
rédacteur normal (B) brigadier  
ADMINISTRATIVE/SECURITE

1 GESTIONNAIRE DE PARC  
technicien adjoint 1° grade (C)  
TECHNIQUE

Centre de Commandement Opérationnel (DPM-CCO)  
1 CHEF DE CENTRE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Centre de Soutien et d'Appui (DPM-CSA)  
1 CHEF DE CENTRE  
brigadier chef principal (B)  
SECURITE

Brigade de Quart 1 (DPM-BQ1)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

2 OPERATEURS  
DE VIDEO PROTECTION  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

Brigade de Quart 2 (DPM-BQ2)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

2 OPERATEURS  
DE VIDEO PROTECTION  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

1 CHARGE D'ANALYSES  
ET DE SYNTHESE  
rédacteur normal (B)  
ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR FORMATION  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 FORMATEUR EN TECHNIQUES  
PROFESSIONNELLES - COORDINATEUR  
ADMINISTRATIF  
brigadier (B)  
SECURITE

2 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

Brigade Roulement 1 (DPM-BR1)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Roulement 2 (DPM-BR2)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Débits de Boissons (DPM-BDB)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

2 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

Brigade Enquêtes Nord (DPM-BEN)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

2 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Enquêtes Sud (DPM-BES)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

2 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade d'Appui (DPM-BAP)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Motorisée 1 (DPM-BM1)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

2 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Motorisée 2 (DPM-BM2)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

3 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade des Patrouilleurs (DPM-BP)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

6 STEWARDS URBAINS  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

10 PATROUILLEURS  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

Brigade Territoriale Nord (DPM-BTN)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

7 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Territoriale Centre (DPM-BTC)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

7 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Territoriale Sud (DPM-BTS)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

7 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade d'Appui (DPM-BA)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

20 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade de Quart 3 (DPM-BQ3)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

2 OPERATEURS  
DE VIDEO PROTECTION  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

Brigade de Quart 4 (DPM-BQ4)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

2 OPERATEURS  
DE VIDEO PROTECTION  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

Brigade de Quart 5 (DPM-BQ5)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

1 GARDIEN  
gardien (C)  
SECURITE

2 OPERATEURS  
DE VIDEO PROTECTION  
grille 1 - échelon 5  
ACDP

Brigade Roulement 3 (DPM-BR3)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Roulement 4 (DPM-BR4)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Roulement 5 (DPM-BR5)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Roulement 6 (DPM-BR6)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

2 ADJOINTS  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

6 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE

Brigade Canine (DPM-BR7)  
1 CHEF DE BRIGADE  
brigadier chef (B)  
SECURITE

1 ADJOINT  
AU CHEF DE BRIGADE  
brigadier (B)  
SECURITE

8 GARDIENS  
gardien (C)  
SECURITE



Attaché normal (A).....	8
Attaché de conservation- Conservateur (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	6
Assistant de conservation (B).....	21
Adjoint administratif normal (C).....	7
Agent du patrimoine et des bibliothèques (C)....	12
Grille 2 - échelon 1.....	12,25
Grille 1 - échelon 1.....	1
<b>Total.....</b>	<b>69,25</b>

**DIRECTION DE LA CULTURE DU PATRIMOINE ET DU RAYONNEMENT**  
 1 DIRECTEUR  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE**  
 1 RESPONSABLE  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**SERVICE ANIMATION ET RAYONNEMENT DE LA VILLE**  
 1 CHEF DE SERVICE  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**SERVICE MEDIATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE**  
 1 CHEF DE SERVICE  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE**  
 1 CHEF DE SERVICE  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**SERVICE GESTION DES MOYENS TECHNIQUES**  
 1 CHEF DE SERVICE  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

**1 COORDINATEUR ADMINISTRATIF REFERENT QUALITÉ DES ACCUEILS**  
 rédacteur normal (B)  
 ADMINISTRATIVE

**7 AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE**  
 agent du patrimoine et des bibliothèques (C)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

**1 CHARGÉ D'ACCUEIL ET REGISSEUR PRINCIPAL**  
 adjoint administratif normal (C)  
 ADMINISTRATIVE

**2 COORDINATEURS ADMINISTRATIFS**  
 rédacteur normal (B)  
 ADMINISTRATIVE

**2 CHARGÉS DU SUIVI ADMINISTRATIF**  
 adjoint administratif normal (C)  
 ADMINISTRATIVE

**3 SECRETAIRES-COMPTABLES**  
 adjoint administratif normal (C)  
 ADMINISTRATIVE

1 CHEF DE PROJETS CULTURELS (ATTRACTIVITE DU CENTRE VILLE)  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

2 CHEFS DE PROJETS CULTURELS  
 rédacteur normal (B)  
 ADMINISTRATIVE

1 CHARGE DE PROGRAMMATION  
 attaché normal (A)  
 ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR DES MEDIATIONS CULTURELLES  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

12 MEDIATEURS CULTURELS ET PATRIMONIAUX  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 CONSERVATEUR DES MUSEES  
 attaché de conservation- conservateur (A)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 MEDIATHECAIRE RESPONSABLE DES COLLECTIONS  
 attaché de conservation- conservateur (A)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

4 MEDIATHECAIRES  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

2 ARCHIVISTES  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 DOCUMENTALISTE  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 MAGASINIER  
 adjoint administratif normal (C)  
 ADMINISTRATIVE

5 AGENTS D'ENTRETIEN DES FONDS  
 agent du patrimoine et des bibliothèques (C)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 CHARGE DES COLLECTIONS  
 assistant de conservation (B)  
 PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

1 COORDINATEUR ADMINISTRATIF  
 rédacteur normal (B)  
 ADMINISTRATIVE

1 ANIMATEUR RÉGISSEUR SON  
 grille 2 - échelon 1  
 ACDP

7 REGISSEURS DE STUDIO 3/4 TEMPS  
 grille 2 - échelon 1  
 ACDP

3 REGISSEURS SON ET LUMIERE  
 grille 2 - échelon 1  
 ACDP

3 REGISSEURS  
 grille 2 - échelon 1  
 ACDP

1 AIDE REGISSEUR  
 grille 1 - échelon 1  
 ACDP